



Grosbous, le 26 août 2020

AVIS

suivant l'article 3 du règlement grand-ducal du 2 septembre 2011 déterminant la procédure et les modalités de l'adjudication

Conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement grand-ducal du 2 septembre 2011 déterminant la procédure et les modalités de l'adjudication publique, il est porté à la connaissance du public que **les plans des lots de chasse à mettre en adjudication publique** (voir liste en bas de page) peuvent être consultés en la maison communale durant la période **du 1^{er} septembre 2020 au 31 janvier 2021** pendant les heures d'ouvertures officielles des bureaux.

Les plans peuvent en outre être consultés en version électronique sur le site internet de la commune www.groussbus.lu ainsi que sur www.geoportail.lu.



Liste des lots de chasse concernés :

lot 171	lot 191	lot 192	lot 193	lot 219	lot 220
lot 221	lot 222	lot 240	lot 241	lot 263	lot 266

Pr. Le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre, le secrétaire,

